32, rue Hippolyte Malègue Z.A. de Taulhac 43 000 LE PUY EN VELAY

Comité EXTRAORDINAIRE Syndical du 31 janvier 2024

1a	Installation du comité Syndical
1b	Délibération sur l'approbation du dernier comité syndical du 6 décembre 2023
2	Délibération sur la détermination des durées des immobilisations
3	Délibération sur le transfert des biens du SEAVR vers le SGEV
4	Délibération sur l'approbation du Rapport d'Orientation Budgétaire
	Questions diverses
	Point Capev
	Point transfert de compétence (transfert avant 2026)

F AR Prefecture

043-254300916-20240131-20240131_01-DE

Regul le 08/02/2024 EAUX DU VELAY

SYNDICAT DE GESTION DE:

01a- INSTALLATION DU COMITE SYNDICAL EXTRAORDINAIRE "SGEV"

Délibération 20240131 - 01a

Le 31 janvier 2024, à Taulhac – Le Puy en Velay, les délégués des membres se sont réunis en session extraordinaire à 09H00 sur convocation de Serge BOYER, Président en exercice.

Le Comité ayant été convoqué pour le 25 janvier 2024 et n'ayant pas rassemblé le quorum, une nouvelle convocation a réuni le Comité en session extra ordinaire

8 Titulaires présents: Jean-Marc FARGIER (Freycenet La Tour), GIBERT Pierre (Costaros), JOURDAN Laure (Le Monastier sur Gazeille), Raymond ABRIAL (St Pierre Eynac), BOYER Serge (Seneujols), Denise MAISONNEUVE (St Pal en Chalencon), Bruno PAULET (Valprivas), Denise MAISONNEUVE (CC Marches du Velay Rochebaron).

xx Absents ayants donné procuration :

41 Absents: CHAMBON Roger (Alleyrac), BESQUEUT Jean Louis (Champclause), BEAUTHEAC Christian (Goudet), CHORLIET Christian (Fay Sur Lignon), DESSALCES Laurence (Lantriac), LHERMET Michel (Rauret), ENJOLRAS Alain (St Etienne du Vigan), FLECHET Serge (Salettes), Stéphane LAURENCON (Boisset), Ludovic GIRE (Cayres), Aymeric ROUDIL (Chadron), Hervé ROMIEU (Freycenet lacuche), Fabrice FLOURY (Lantriac), Franck FARGIER (Laussonne), BRUCHET Lionel (St Arcons de Barges), Adrien GARCIA (Le Bouchet St Nicolas), Lucien ROUX (Le Mazet St Voy), Cédric VEY (Montusclat), Laurent GENTES (Moudeyres), Patrick MARTEL (Ouides), Xavier RIBES (Présailles), André GAUTHIER (Queyrieres), Denis BELIN (St Haon), LEYDIER David (St Martin de Fugeres), Marie-Laure MUGNIER (St Paul de Tartas), Serge MIDROIT (Sauvessanges), Nicolas GAY (Solignac sous roche) Xavier DELPY (St André de Chalencon), André FERRET (St Julien Chapteuil), DESSALCES Joel (St Julien Chapteuil), COLLANGE Christian (Tiranges), COUDERT Bernard (Varennes St Honorat), Christian CHORLIET (Synd Fay Les Vastres), Serge ROCHER (Synd source du Bouchet), Gilbert RUEL (CC Haut Lignon), Michel PABIOU (CC Haut Lignon) Jean-Philippe MONTAGNON (CC Marches du Velay Rochebaron), Christian COLLANGE (CC Marches du Velay Rochebaron), Nicolas GAY (CC Marches du Velay Rochebaron).

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

Assistaient également à la réunion : TALON Cécile, BEAL Damien.

043-254300916-20240131-20240131_01-DE

RECULTE 08/02/2024 EAUX DU VELAY

<u> TE LOIRE</u>

SYNDICAT DE GESTION DE

www.sgev.fr

01a-

INSTALLATION DU COMITE SYNDICAL EXTRAORDINAIRE "SGEV"

Délibération 20240131 - 01a

Le 25 janvier 2024, le Comité Syndical a été convoqué par Monsieur le Président pour la séance du Conseil syndical à 17h30.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Serge Boyer qui, après l'appel nominal des délégués titulaires, constate l'absence de quorum.

Il expose les questions inscrites à l'ordre du jour. Ces sujets ne pourront être débattus et proposés aux votes. Ils sont toutefois exposés aux membres présents et font l'objet d'une discussion sans délibération.

Le Président décide de convoquer à nouveau le comité syndical le mercredi 31 janvier 2024 à 9h. L'information est donnée aux membres présents et fera l'objet d'une convocation selon les modalités habituelles.

Séance du 31 janvier 2024

En application de l'article L. 5211-9 du CGCT, la séance est ouverte par Monsieur Serge BOYER, président en exercice du SGEV, qui, après l'appel nominal des délégués, propose l'examen des sujets inscrits à l'ordre du jour.

Monsieur le Président précise à l'assemblée qu'en application de l'article L.2121-15 du CGCT, le Comité Syndical doit nommer un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire. Après l'accord de l'assemblée, il nomme Pierre GIBERT.

Pierre GIBERT est nommé secrétaire de séance.

Monsieur Serge BOYER déclare installer le Comité Syndical extraordinaire.

Le secrétaire de séance

Pierre GIBERT

Pour extrait conforme

Le Président du SGEV

Serge BOYER

Certifiée exécutoire compte tenu de sa transmission en Préfecture de la Haute-Loire le

Le Président du SGEV,



SYNDICAT DE GESTION DE

AR Prefecture

043-254300916-20240131-20240131_01-DE

www.sgev.fr

01b

-APPROBATION DU COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL DU 6 DECEMBRE 2023.

Délibération 20240131 - 01b

Monsieur le Président, propose l'approbation du compte-rendu du Comité Syndical "SGEV" du 6 décembre 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical, à l'unanimité

- Approuve le procès-verbal de séance du 6 décembre 2023.

Le secrétaire de séance

Pierre GIBERT



Pour extrait conforme

Le Président du SGEV



Certifiée exécutoire compte tenu de sa transmission en Préfecture de la Haute-Loire le Le Président du SGEV,





TRF AR Prefecture

043-254300916-20240131-20240131_02-DE

RECULTE 08/02/2024 EAUX DU VELAY

www.sgev.fr

02- <u>DETERMINATION DES DUREES D'AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS</u>

SYNDICAT DE GESTION DE

Délibération 20240131-02

Monsieur le Président rappelle au Comité que le syndicat a délibéré sur la durée des amortissements en séance du 6 décembre 2023.

Conformément à l'article L.2321-2 alinéa 27 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), les dotations aux amortissements des immobilisations constituent des dépenses obligatoires pour les communes de plus de 3.500 habitants.

Tout plan d'amortissement commencé doit être poursuivi jusqu'à son terme, sauf fin d'utilisation du bien (cession, affectation, réforme, destruction).

En l'espèce, certains comptes d'amortissements utilisés par le SGEV n'ont pas été intégrés dans la délibération du 06/12/2023, il convient de les délibérer à présent

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical, à l'unanimité :

-Décide de compléter la délibération du 06/12/2023 et de fixer, à compter du 1er janvier 2024, les durées d'amortissement des immobilisations corporelles comme suit :

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Compte	Nature de l'immobilisation	Durée d'amortissement
-Compte 2128	Autres agencements et aménagement	30 ans
-Compte21318	Constructions autres bâtiments publics	30 ans
-Compte 2138	Autres constructions	30 ans
-Compte 2185	Matériel de téléphonie	3 ans

• **Décide** que la méthode d'amortissement appliquée est la méthode linéaire prorata temporis à partir du 1^{er} du mois suivant la mise en service du bien, les dépréciations étant réparties de manière égale sur la durée de vie du bien.

Le secrétaire de Séance

Pierre GIBERT

Pour extrait conforme

Le Président Serge Boyer

Certifiée exécutoire compte tenu de sa transmission en Préfecture de la Haute-Loire la

Le Président,

SYNDICAT DE GESTION DE

043-254300916-20240131-20240131_02-DE

EAUX DU VEL

www.sgev.fr

2, rue Hippolyte Malègue .A. de Taulhac 3 000 LE PUY EN VELAY

02-**DETERMINATION DES DUREES D'AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS**

Délibération 20240131-02

Le 31 janvier 2024, à Taulhac - Le Puy en Velay, les délégués des membres se sont réunis en session extraordinaire à 09H00 sur convocation de Serge BOYER, Président en exercice.

Le Comité ayant été convoqué pour le 25 janvier 2024 et n'ayant pas rassemblé le quorum, une nouvelle convocation a réuni le Comité en session extra ordinaire

8 Titulaires présents : Jean-Marc FARGIER (Freycenet La Tour), Pierre GIBERT (Costaros), Laure JOURDAN (Le Monastier sur Gazeille), Raymond ABRIAL (St Pierre Eynac), Serge BOYER (Seneujols), Denise MAISONNEUVE (St Pal en Chalencon), Bruno PAULET (Valprivas), Denise MAISONNEUVE (CC Marches du Velay Rochebaron).

xx Absents ayants donné procuration:

41 Absents: CHAMBON Roger (Alleyrac), BESQUEUT Jean Louis (Champclause), BEAUTHEAC Christian (Goudet), CHORLIET Christian (Fay Sur Lignon), DESSALCES Laurence (Lantriac), LHERMET Michel (Rauret), ENJOLRAS Alain (St Etienne du Vigan), FLECHET Serge (Salettes), Stéphane LAURENCON (Boisset), Ludovic GIRE (Cayres), Aymeric ROUDIL (Chadron), Hervé ROMIEU (Freycenet lacuche), Fabrice FLOURY (Lantriac), Franck FARGIER (Laussonne), BRUCHET Lionel (St Arcons de Barges), Adrien GARCIA (Le Bouchet St Nicolas), Lucien ROUX (Le Mazet St Voy), Cédric VEY (Montusclat), Laurent GENTES (Moudeyres), Patrick MARTEL (Ouides), Xavier RIBES (Présailles), André GAUTHIER (Queyrieres), Denis BELIN (St Haon), LEYDIER David (St Martin de Fugeres), Marie-Laure MUGNIER (St Paul de Tartas), Serge MIDROIT (Sauvessanges), Nicolas GAY (Solignac sous roche) Xavier DELPY (St André de Chalencon), André FERRET (St Julien Chapteuil), DESSALCES Joel (St Julien Chapteuil), COLLANGE Christian (Tiranges), COUDERT Bernard (Varennes St Honorat), Christian CHORLIET (Synd Fay Les Vastres), Serge ROCHER (Synd source du Bouchet), Gilbert RUEL (CC Haut Lignon), Michel PABIOU (CC Haut Lignon) Jean-Philippe MONTAGNON (CC Marches du Velay Rochebaron), Christian COLLANGE (CC Marches du Velay Rochebaron, Xavier DELPY (CC Marches du Velay Rochebaron), Joel BRUN(CC Marches du Velay Rochebaron), Nicolas GAY (CC Marches du Velay Rochebaron).

Le quorum n'étant pas nécessaire, la séance extraordinaire est ouverte.

Assistaient également à la réunion : TALON Cécile, BEAL Damien

32, rue Hippolyte Malègue

Z.A. de Taulhac 43 000 LE PUY EN VELAY

DEPARTEMENT DE HAUTI

OIRE AR Prefecture

 $043-254300916-20240131-20240131_03-DE$ Reçu le 08/02/2024

SYNDICAT DE GESTION DES EAUX DU VELAY

www.sgev.fr

03-TRANSFERT DES BIENS DU SEAVR AU SGEV

Délibération 20240131-03

Le 31 janvier 2024, à Taulhac – Le Puy en Velay, les délégués des membres se sont réunis en session extraordinaire à 09H00 sur convocation de Serge BOYER, Président en exercice.

Le Comité ayant été convoqué pour le 25 janvier 2024 et n'ayant pas rassemblé le quorum, une nouvelle convocation a réuni le Comité en session extra ordinaire

8 Titulaires présents: Jean-Marc FARGIER (Freycenet La Tour), GIBERT Pierre (Costaros), JOURDAN Laure (Le Monastier sur Gazeille), Raymond ABRIAL (St Pierre Eynac), BOYER Serge (Seneujols), Denise MAISONNEUVE (St Pal en Chalencon), Bruno PAULET (Valprivas), Denise MAISONNEUVE (CC Marches du Velay Rochebaron).

xx Absents ayants donné procuration :

41 Absents: CHAMBON Roger (Alleyrac), BESQUEUT Jean Louis (Champclause), BEAUTHEAC Christian (Goudet), CHORLIET Christian (Fay Sur Lignon), DESSALCES Laurence (Lantriac), LHERMET Michel (Rauret), ENJOLRAS Alain (St Etienne du Vigan), FLECHET Serge (Salettes), Stéphane LAURENCON (Boisset), Ludovic GIRE (Cayres), Aymeric ROUDIL (Chadron), Hervé ROMIEU (Freycenet lacuche), Fabrice FLOURY (Lantriac), Franck FARGIER (Laussonne), BRUCHET Lionel (St Arcons de Barges), Adrien GARCIA (Le Bouchet St Nicolas), Lucien ROUX (Le Mazet St Voy), Cédric VEY (Montusclat), Laurent GENTES (Moudeyres), Patrick MARTEL (Ouides), Xavier RIBES (Présailles), André GAUTHIER (Queyrieres), Denis BELIN (St Haon), LEYDIER David (St Martin de Fugeres), Marie-Laure MUGNIER (St Paul de Tartas), Serge MIDROIT (Sauvessanges), Nicolas GAY (Solignac sous roche) Xavier DELPY (St André de Chalencon), André FERRET (St Julien Chapteuil), DESSALCES Joel (St Julien Chapteuil), COLLANGE Christian (Tiranges), COUDERT Bernard (Varennes St Honorat), Christian CHORLIET (Synd Fay Les Vastres), Serge ROCHER (Synd source du Bouchet), Gilbert RUEL (CC Haut Lignon), Michel PABIOU (CC Haut Lignon) Jean-Philippe MONTAGNON (CC Marches du Velay Rochebaron), Ohristian COLLANGE (CC Marches du Velay Rochebaron), Joel BRUN(CC Marches du Velay Rochebaron), Nicolas GAY (CC Marches du Velay Rochebaron).

Le quorum n'étant pas nécessaire, la séance extraordinaire est ouverte.

Assistaient également à la réunion : TALON Cécile, BEAL Damien.



DEPARTEMENT DE HAUTE

LOIRE

AR Prefecture

 $043-254300916-20240131-20240131_03-DE$ Reçu le 08/02/2024

SYNDICAT DE GESTION DES EAUX DU VELAY

www.sgev.fr

03- TRANSFERT DES BIENS DU SEAVR AU SGEV

Délibération 20240131-03

Monsieur le Président rappelle au Comité que le syndicat a délibéré sur le principe du transfert des biens du SEAVR AU SGEV, suite à dissolution du SEAVR au 31/12/2022.

Les biens du SEAVR ont tous été référencés, et il convient de valider la liste des biens à transférer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical, à l'unanimité :

- Approuve la liste des biens à transférer au SGEV suivant l'annexe jointe à la présente délibération :

Le Secrétaire de Séance

Pierre Gibert Siège Rue H. Malègue Z.A. Taulhac Pour extrait conforme Le Président Serge Boy

Certifiée exécutoire compte tenu de sa transmission en Préfecture de la Haute-Loire le Le Président,

LOIRE A

AR Prefecture

043-254300916-20240131-20240131_03-DE Reçu le 08/02/2024



SYNDICAT DE GESTION DES EAUX DU VELAY

www.sgev.fr

ANNEXE A LA DELIBERATION DU 31/01/2024 TRANSFERT DES BIENS DU SEAVR VERS LE SGEV

commune	section + n° de parcelle	lieu-dit	surface i
Arsac en Velay	section D n°821	la Veysseyre	1253
Arsac en Velay	section D n°822	la veysseyre	212
Arsac en Velay	section Dn°1874	pigollet	11
Arsac en Velay	section Dn° 1875	pigollet	97
Arsac en Velay	section D n° 1876	pigollet	652
Arsac en Velay	section D n°1950	la veysseyre	190
Arsac en Velay	section D n°1953	le lac	358
Arsac en Velay	section D n°1955	le lac	313
Arsac en Velay	section D n° 1957	le lac	225
Beaulieu	section D n°765	Claudette	2078
Beaulieu	section D n°766	Claudette	2078
Beaune sur Arzon	section A n° 2657	Argentières	18
Beaune sur Arzon	section A n° 1865	Argentières	1245
Beaune sur Arzon	section A n°1862	Argentières	1255
Beaune sur Arzon	section A n°2436	la dame	828
Beaune sur Arzon	section A n°1864	Argentières	1020
Bellevue la Montagne	section F n°1137	la Janebreire	125
Bellevue la Montagne	section F n°1139	la Janebreire	749
Blavozy	section A n°2985	Varenne	916
Blavozy	section A n°2987	Varenne	186
Blavozy	section AC n°256	40 rue des Maissard	193
Blavozy	section AC n°258	40 rue des Maissard	35
Blavozy	section A n°1808	Chamblanc	5210
Blavozy	section A 1726	la ribeyre	1260
Blavozy	section A 1727	la ribeyre	1255
Blavozy	section A 1728	la ribeyre	975
Blavozy	section A 1729	la ribeyre	385
Blavozy	section A 1730	la ribeyre	148
Blavozy	section A 1731	la ribeyre	535
Blavozy	section A 1732	la ribeyre	450
Blavozy	section A 1733	la ribeyre	100
Blavozy	section A 1734	la ribeyre	215
Blavozy	section A 1735	la ribeyre	830
Blavozy	section A 1736	la ribeyre	915
Blavozy	section A 1737	la ribeyre	235
Blavozy	section A 1738	la ribeyre	175
Blavozy	section A 1739	la ribeyre	1240
Blavozy	section A 1740	la ribeyre	55
Blavozy	section A 1743	la ribeyre	1620
Blavozy	section A 1744	la ribeyre	475
Blavozy	section A 1745	la ribeyre	125
Blavozy	section A 1748	la ribeyre	75





www.sc	gev.fr
--------	--------

U VELAY	00000.	sgev.tr	r.
Blavozy	section A 1752	la ribeyre	95
Blavozy	section A 1753	la ribeyre	320
Blavozy	section A 3841	n A 3841 la ribeyre	
Blavozy	section A 3844	la ribeyre	252
Blavozy	section A 3860	la ribeyre	78
Boisset	section A 1215	la mouleyre	2455
Chamalières sur Loire	section C n° 1017	Lascours	126
Chamalières sur Loire	section C n°1018	Daimerot	612
Chamalières sur Loire	section A n°2714	les Viges	62
Chamalières sur Loire	section A n° 3192	la Bessèze	506
Chamalières sur Loire	section A n° 3190	la Bessèze	139
Chamalières sur Loire	section A n°3194	la Bessèze	329
Chamalières sur Loire	section C n°460	les Taillades	6119
Retournac	section M n°1713	les pialloux	495
Chapelle Geneste	section ZL n° 175	Pramou	84
Chapelle Geneste	section AO n°67	Mozin Centre	365
Chapelle Geneste	section AO n°66	Mozin Centre	603
Chapelle Geneste	section ZL n° 173	Pramou	301
Chaspinhac	section Al n°503	Varennes	993
Chaspinhac	section AI n°505	Varennes	238
Chaspinhac	section AH n°373	Garampou	604
Chaspinhac	section AE n° 445	les Granges	120
Chaspinhac	section AE n°448	les Granges	76
Chaspinhac	section AP n°204	Peyredeyre	780
Chaspinhac	section AH n°513	les Roches	22
Chaspinhac	section AH n°480	les Roches	347
Chaspinhac	section AH n°482	les Roches	324
Chomelix	section A n°1364	le Garay	509
Coubon	section AD n°1021	Mont Jonnet	705
Coubon	section AX n°438	les Eyssonneyres	1822
Coubon	section AX n° 441	les Eyssonneyres	841
Coubon	section AX n°440	les Eyssonneyres	328
Coubon	section AX n°443	les Eyssonneyres	720
Coubon	section AX n° 129	les Eyssonneyres	3520
Coubon	section AX n° 132	les Eyssonneyres	2600
Coubon	section AX n°436	les Eyssonneyres	580
Coubon	section AX n°133	les Eyssonneyres	1281
Coubon	section AX n°317	les Eyssonneyres	550
Coubon	section AV n°626	Couteloup	743
Craponne sur Arzon	section AM n°628	Pontempeyrat	4583
Craponne sur Arzon	section AD n°6	lous sucs	3170
Craponne sur Arzon	section AD n°9	lous sucs	1620
Craponne sur Arzon	section AE n°258	champ faugier	3680
Craponne sur Arzon	section Awn°182	8 avenue de la gare	100
Cussac sur Loire	section B n° 1571	la Boureyde	425





	120		
www	50	OV	Tr
900000		0.	

JX DU VELAY	www.sg	EV.11	i
Cussac sur Loire	section B n°2629	Ribaute	588
Cussac sur Loire	section B n° 2648	Ribaute	3090
Cussac sur Loire	section B n° 2653	Ribaute	84
Cussac sur Loire	section B n°359	Ribaute	1950
Cussac sur Loire	section B n°2655	Ribaute	575
Cussac sur Loire	section B n°2648 (ex 1545)	Ribaute	407
Félines	section B n°1739	Faufreyde	963
Félines	section B n°1237	la ripe de farey	1182
Félines	section B n°1238	la ripe de farey	470
Jullianges	section B n°2077	Bois Gros	1017
Jullianges	section A n° 3306	la Goutte	788
Jullianges	section A n° 1551	la Goutte	3980
Jullianges	section A n° 3302	la Goutte	208
Jullianges	section A n° 1547	la Goutte	4872
Jullianges	section A n°2856	la Goutte	1353
Jullianges	section A n°2857	la Goutte	3781
Jullianges	section A 2913	la garde	231
Jullianges	section A 3212	la Goutte	247
Jullianges	section A 3214	Mal	558
Jullianges	section A 3216	Mal	257
Jullianges	section A 3218	la Goutte	345
Jullianges	section A 3220	Grand Garay	671
la Chapelle Bertin	section B n°17	Prieur	1212
la Chapelle Bertin	section B n°15	Prieur	1506
la Chapelle Bertin	section B n°16	Prieur	796
la Chapelle Bertin	section C n°426	les Croix	579
Le Brignon	section F n°1089	la Chabanne	400
Le Brignon	section G n°758	Bessarioux	177
Le Brignon	section G n°760	Bessarioux	133
Le Brignon	section F n°641	la Prade	1008
Le Brignon	section F n°1229	la Prade	1546
Le Brignon	section A n° 1202	le Martolet	385
Le Brignon	section C n°1453	Louche	332
Malrevers	section A n° 189	le Garay	3330
Malrevers	section A n° 190	le Garay	1360
Malrevers	section A n°1398	Chauven	1611
Malrevers	section A n°191	le Garay	1707
Mairevers	section A n°192	le Garay	4200
Malrevers	section A n°193	le Garay	10781
Mézères	section B n°1290	Oursier	343
Mézères	section A n°1741	le briat	464
Roche en Regnier	section AY n°67	la Vidoune	3320
Roche en Regnier	section AY n° 66	la Vidoune	2410
Rosières	section A n°520	les Prés	528
Rosières	section A n° 1173	les Prés	2625





MANAGE CO	ou fr
www.sc	EV.11

Parières	***************************************	.sgev.ii	524
Rosières Rosières	section G n°515 section G n°430	les Tourettes	534 910
Rosières	section G n°430 les Tourettes section A n°1250 la Garenne		188
Rosières	section H n°1390		
Rosières	section E n°1109	le Pays la Croze	337 3325
Saint Christophe sur Dolaizon	section E n° 744	la Garde	800
Saint Christophe sur Dolaizon	section ZK n°3	la condamine	
Saint Etienne Lardeyrol	section A n°1320		355
Saint Etienne Lardeyrol	section A n° 1322	Lachaud de Rougeac	369
Saint Germain Laprade	section BD n° 412	Lachaud de Rougeac	331
Saint Germain Laprade	section BD n°410	Moulin Neuf	312
		la Chabanne	3098
Saint Germain Laprade	section AV n°174	Montcouroux	3460
Saint Germain Laprade	section CA n°92	pra long	304
Saint Germain Laprade	section CA n°94	che du château d'eau	2411
Saint Germain Laprade	section CA n°95	pra long	279
Saint Germain Laprade	section AB n°324	les barroux	330
Saint Germain Laprade	section AB n°326	les barroux	280
Saint Germain Laprade	scetion AB n°327	les barroux	80
Saint Germain Laprade	scetion AB n°329	les barroux	160
Saint Germain Laprade	scetion AB n°331	les barroux	160
Saint Germain Laprade	scetion AB n°333	les barroux	150
Saint Germain Laprade	scetion AB n°334	les barroux	160
Saint Hostien	section A n° 122	la Boule	1695
Saint Hostien	section A n°123	la Boule	4117
Saint Hostien	section A n°124	la Boule	5270
Saint Jean d'aubrigoux	section A n°296	le pichairou	2312
Saint Hostien	section A n°125	la Boule	430
Saint Pierre Duchamp	section AR n°420	Font courant	353
Saint Victor sur Arlanc	section B n° 1872	les Grands Prés	2208
Saint Vincent	section E n°125	Laroenac	150
Saint Vincent	section E n°126	Larcenac	145
Saint Vincent	section E n°1191	Clargot	320
Saint Vincent	section E n° 1187	Clargot	140
Saint Vincent	section E n°1190	Clargot	317
Saint Vincent	section E n°1192	Clargot	29
Saint Vincent	section A n°496	Ramey	3805
Saint Vincent	section A n°497	Ramey	1220
Sauvessanges	section AP 171	la Promourat	1990
Sauvessanges	section AP 172	la Promourat	7710
Sauvessanges	section AP 173	la Promourat	2860
Sembadel	section D n°614	la Brugère	12281
Sembadel	section D n°613	la Brugère	2564
Solignac sur Loire	section E n°1003	Maoumerdous	986
Solignac sur Loire	section E n°1005	Maoumerdous	956
Solignac sur Loire	section F n°639	la Longue	1593



AR Prefecture

043-254300916-20240131-20240131_03-DE Reçu le 08/02/2024



	Contract of the Contract of th
TAILAITAL CO	DOW TH
www.sc	ev.II

X DU VELAY	www.	sgev.fr	
Solignac sur Loire	section E n°1319	Pré Neuf	78
Vorey sur Arzon	section AB n°234	Bouffaret	270
Vorey sur Arzon	section AP n°281	la Bastide	2950
Vorey sur Arzon	section AW n° 306	la Riaille	1595
Vorey sur Arzon	section AW n° 489	le garay	348
Vorey sur Arzon	section AW n° 491	les celiades	231
Vorey sur Arzon	section AW n° 493	le Garay	103
Vorey sur Arzon	section AW n° 495	celiade	107
Vorey sur Arzon	section AW n° 497	le Garay	51
Vorey sur Arzon	section AW n° 499	le Garay	1438
Vorey sur Arzon	section AK n° 226	Pré Neuf	1016
Le Brignon	section H n° 633	la Garde Haute	247
Le Brignon	section H n°672	la Garde Haute	280
Le Brignon	section H n° 669	la Garde Haute	133
Le Brignon	section E n°1257	Fontanette	130
Le Brignon	section E n° 1254	Fontanette	238
Le Brignon	section E n°1258	Fontanette	1723
Cayres	section L n°656	Chazavette	2237
Cayres	section L n°650	Chazavette	365
Cayres	section L n°653	Chazavette	349
Cayres	section L n°658	Chazavette	366
Cayres	section F n°502	Mont Marelle	557
Cayres	section L n° 466	la Prade de Cayres	1950
Cayres	section L n°645	la prade de cayre la ville	80
Cayres	section K n° 708	la combe de rivets	729
Cayres	section K n°703	la combe de rivets	31
Cayres	section K n°706	la combe de rivets	1798
Freycenet la Cuche	section AI n°95	le Chastaut	1771
Freycenet la Cuche	section AD n°25	les narces	4820
Freycenet la Cuche	section AD n°27	les narces	4960
Freycenet la Cuche	section Ah 136	praneuf	2954
Freycenet la Cuche	section Ah 138	praneuf	600
Freycenet la Cuche	section Ah 140	praneuf	165
Freycenet la Cuche	section Ah 142	poupouleche	107
Freycenet la Cuche	section Ah 143	poupouleche	3074
Freycenet la Cuche	section Ah 144	poupouleche	1270
Freycenet la Cuche	section Ai 82	le chastaut	560
Freycenet la Cuche	section Ai 83	le chastaut	772
Freycenet la Cuche	section Ai 85	les faysses	290
Freycenet la Tour	section A n°2314	la Cesse	705
Freycenet la Tour	section A 2066	la cesse	33
Freycenet la Tour	section A 2067	la cesse	49
Goudet	section A n° 1023	le Chambon	1156
Lantriac	section B 1561	Montchamp	938
Lantriac	section F 1313	La Champ Haute	325



AR Prefecture

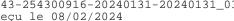
043-254300916-20240131-20240131_03-DE Reçu le 08/02/2024



40.00		4	1		11412	L .
W	14/1	Λ/	SI	10	w.	т,
		/V.	\cdot		٧.	ы

X DU VELAY	<u> </u>	sgev.Tr	
Lantriac	section AS 68	l'Aubin	8148
Laussonne	section ZB n°383	Varennes	1330
Laussonne	section ZM n°82	les Costes	8740
Laussonne	section ZM n°146	la Pave	280
Laussonne	section C n°201	les combes	298
Laussonne	section C n°203	les combes	350
Laussonne	section D n°678	le crouzet	412
Laussonne	section D n°686	le crouzet	6458
Laussonne	section D n°688	le crouzet	449
Laussonne	section D n°691	le crouzet	325
Laussonne	section D n°692	le crouzet	5149
Laussonne	section D n°693	le crouzet	4
Laussonne	section D n°696	le crouzet	1927
Laussonne	section D n°697	le crouzet	483
Laussonne	section E n°429	beauregard	17
Laussonne	section ZE n°218	le lac	597
Laussonne	section Zn n°274	la fayolle	30
Laussonne	section Zp n°88	beauregard	8
Les Estables	section AE n°2	maison neuve	5
Les Estables	section AE n°25	chapelon	2
Les Estables	section AE n°26	chapelon	919
Les Estables	section Ah n°39	maison neuve	4
Les Estables	section Ah n°40	maison neuve	463
Les Estables	section Ah n°56	maison neuve	3420
Les Estables	section Ah n°58	cros de mays	2688
Les Estables	section Ah n°60	cros de mays	1010
Les Estables	section Ah n°62	maison neuve	3280
Le Monastier sur gazeille	section A n°1809	l'herm	227
Le Monastier sur gazeille	section C n°1709	le patural de lachamp	348
Le Monastier sur gazeille	section C n°1711	le patural de lachamp	226
Le Monastier sur gazeille	section E n°2043	le bouchet	410
Le Monastier sur gazeille	section E n°2046	le bouchet	1149
Montusclat	section D n°340	la Pradette	433
Montusclat	section D n° 336	la Pradette	3699
Moudeyres	section AB n°191	mandarat	112
Moudeyres	section AK n°75	marcon	296
Moudeyres	section AK n°59	le sagnas	2838
Moudeyres	section AK n°180	la freydeyre	18
Présailles	section A n°1004	le cher	394
Queyrières	section D n°1148	les Fournes	4970
Queyrières	section B n°232	les Prés du Mas	2750
Queyrières	section B n°233	les Prés du Mas	2276
Queyrières	section B n°234	les Prés du Mas	810
Saint Pierre Eynac	section B n°791	Sumene	6330
Saint Pierre Eynac	section B n° 793	Sumene	1080







144	VALL	11 C	20	21/	-	10
VV	w	V	v	c۷		1

DA DO VEDAT			Ŷ
Saint Pierre Eynac	section D n°1029	Villeneuve	100
Saint Pierre Eynac	section D n°313	la Rouchette	2530
Saint Pierre Eynac	section D n°442	Peylin	890
Saint Pierre Eynac	section D n°1053	Peylin	1127
Saint Julien Chapteuil	section B n°2989	le Meygal Sud	563
Saint Julien Chapteuil	section A n°1547	Pios de Lazes	308
Saint Martin de Fugères	section B n°1233	la vaisse	372
Saint Martin de Fugères	section D n°1647	la coste	480
Saint Martin de Fugères	section D n°1672	la coste	412
Saint Pal de Chalencon	section H n° 1866	Malacote	9823
Sauvessanges	section BL n°379	le Trive	2780
Sauvessanges	section BD 393	les chaumonts	90
Solignac sur Loire	section F n°422	Sagnas	465
Solignac sur Loire	section F n°706	Sagnas	3460
Solignac sur Loire	section F n°420	Sagnas	450
Solignac sur Loire	section F n°419	Sagnas	475
Solignac sur Loire	section F n°421	Sagnas	980
Tiranges	section B n°1072	Arnaud	111
Tiranges	section F n°2823	Chambourioux	145
Valprivas	section A n°3103	Les Chuts	1689
Valprivas	section A n°3104	Les Chuts	15
Valprivas	section B n°1084	Les auvergnats	428

AR Prefecture

043-254300916-20240131-20240131_03-DE Reçu le 08/02/2024



043-254300916-20240131-20240131_04-DE

DEPARTEMENT DE HAUTE DER La 1e 08/02/2024

SYNDICAT DE GESTION DES EAUX DU VELAY

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2024 04-

Délibération 20240131-04

Le 31 janvier 2024, à Taulhac – Le Puy en Velay, les délégués des membres se sont réunis en session extraordinaire à 09H00 sur convocation de Serge BOYER, Président en exercice.

Le Comité ayant été convoqué pour le 25 janvier 2024 et n'ayant pas rassemblé le quorum, une nouvelle convocation a réuni le Comité en session extra ordinaire

8 Titulaires présents : Jean-Marc FARGIER (Freycenet La Tour), GIBERT Pierre (Costaros), JOURDAN Laure (Le Monastier sur Gazeille), Raymond ABRIAL (St Pierre Eynac), BOYER Serge (Seneujols), Denise MAISONNEUVE (St Pal en Chalencon), Bruno PAULET (Valprivas), Denise MAISONNEUVE (CC Marches du Velay Rochebaron).

xx Absents ayants donné procuration :

41 Absents: CHAMBON Roger (Alleyrac), BESQUEUT Jean Louis (Champclause), BEAUTHEAC Christian (Goudet), CHORLIET Christian (Fay Sur Lignon), DESSALCES Laurence (Lantriac), LHERMET Michel (Rauret), ENJOLRAS Alain (St Etienne du Vigan), FLECHET Serge (Salettes), Stéphane LAURENCON (Boisset), Ludovic GIRE (Cayres), Aymeric ROUDIL (Chadron), Hervé ROMIEU (Freycenet lacuche), Fabrice FLOURY (Lantriac), Franck FARGIER (Laussonne), BRUCHET Lionel (St Arcons de Barges), Adrien GARCIA (Le Bouchet St Nicolas), Lucien ROUX (Le Mazet St Voy), Cédric VEY (Montusclat), Laurent GENTES (Moudeyres), Patrick MARTEL (Ouides), Xavier RIBES (Présailles), André GAUTHIER (Queyrieres), Denis BELIN (St Haon), LEYDIER David (St Martin de Fugeres), Marie-Laure MUGNIER (St Paul de Tartas), Serge MIDROIT (Sauvessanges), Nicolas GAY (Solignac sous roche) Xavier DELPY (St André de Chalencon), André FERRET (St Julien Chapteuil), DESSALCES Joel (St Julien Chapteuil), COLLANGE Christian (Tiranges), COUDERT Bernard (Varennes St Honorat), Christian CHORLIET (Synd Fay Les Vastres), Serge ROCHER (Synd source du Bouchet), Gilbert RUEL (CC Haut Lignon), Michel PABIOU (CC Haut Lignon) Jean-Philippe MONTAGNON (CC Marches du Velay Rochebaron), Christian COLLANGE (CC Marches du Velay Rochebaron, Xavier DELPY (CC Marches du Velay Rochebaron), Joel BRUN(CC Marches du Velay Rochebaron) , Nicolas GAY (CC Marches du Velay Rochebaron).

Le quorum n'étant pas nécessaire, la séance extraordinaire est ouverte.

Assistaient également à la réunion : TALON Cécile, BEAL Damien.



DEPARTEMENT DE HAUTE LORE 1e 08/02/2024

043-254300916-20240131-20240131_04-DE

SYNDICAT DE GESTION DES EAUX DU VELAY

04-**RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2024**

Délibération 20240131-04

Le Débat d'Orientation Budgétaire (D.O.B.) constitue une étape essentielle de la procédure budgétaire. Il participe à l'information des élus et favorise la démocratie participative de l'assemblée délibérante en facilitant les discussions sur les priorités et les évolutions de la situation financière du Syndicat préalablement au vote du budget primitif.

Conformément à l'article L. 2312-1 du C.G.C.T., il doit se tenir au sein du Comité Syndical dans les 2 mois précédant le vote du Budget Primitif. Au cours de ce débat, des orientations doivent être fixées ou entérinées pour permettre l'élaboration du projet de Budget Primitif.

Le Décret n°2016-841 du 24 juin 2016 apporte des informations quant au contenu, aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire.

Celui-ci doit contenir:

- -les orientations budgétaires,
- -les engagements pluriannuels envisagés,
- -la structure et la gestion de la dette.

Ces éléments prennent en compte le budget principal et l'ensemble des budgets annexes.

Il est pris acte du DOB par une délibération de l'assemblée délibérante qui doit faire l'objet d'un vote.

Par son vote, l'assemblée délibérante prend acte de la tenue du débat et de l'existence du rapport sur la base duquel se tient le DOB.

Compte tenu de la présentation faite au Comité, le Président propose de valider le débat d'orientation budgétaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical, à l'unanimité :

Approuve le rapport d'orientation budgétaire tel que présenté

Le Secrétaire de Séance

Pierre GIBERT

Pour extrait conforme Le Président Serge Boyer

Certifiée exécutoire compte tenu de sa transmission en Préfecture de la Haute-Loire le Le Président,



DEPARTEMENT DE HAUTE 043-254300916-20240131-20240131_04-DE

SYNDICAT DE GESTION DES EAUX DU VELAY

DES EAUX DU VELAY 32, rue Hippolyte Malègue Z.A. de Taulhac

43 000 LE PUY EN VELAY

RAPPORT D'ORIENTATION **BUDGETAIRE** (ROB) - 2024







DEPARTEMENT DE HAUTE LO 1843-254300916-20240131-20240131_04-DE 1945 de 1945 de

SYNDICAT DE GESTION DES EAUX DU VELAY

Sommaire

Preambule		3
1.	Contexte général	3
1.1 SYNDICAT DI	E GESTION DES EAUX DU VELAY	3
1.2 CONTEXTE D	YELABORATION DES BUDGETS 2023	4
1.3 STRUCTURE	BUDGETAIRE DU SGEV	4
2.	Budget Principal	5
2.1 RÉSULTATS [DE CLÔTURE 2023 (€)	5
2.2 ÉVOLUTION	DES DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT ET DU MIB (€)	6
2.3 STRUCTURE	DE LA DETTE	6
2.4 ÉVOLUTION	DE LA MASSE SALARIALE	7
2.5 MOUVEMEN	NTS INTER-BUDGETS (MIB) 2023	8
2.6 ORIENTATIO	NS BUDGETAIRES 2024	9
3.	Budget annexe eau	12
3.1 RÉSULTATS [DE CLÔTURE 2023 (€)	12
	DES RÉSULTATS : FONCTIONNEMENT & INVESTISSEMENT (€)	
	DE LA DETTE	
	DES ANNUITÉS ET DE L'ENCOURS DE LA DETTE (€)	
3.5 ORIENTATIO	NS BUDGETAIRES 2024	15
3.6 PLAN PLURIA	ANNUEL D'INVESTISSEMENTS (PPI) 2024	16
4.	Budget annexe assainissement Collectif	17
4.1 RÉSULTATS D	DE CLÔTURE 2023 (€)	17
	DES RÉSULTATS : FONCTIONNEMENT & INVESTISSEMENT (€)	
	DE LA DETTE	
	DES ANNUITÉS ET DE L'ENCOURS DE LA DETTE (€)	
	NS BUDGETAIRES 2024	
4.6 PLAN PLURIA	ANNUEL D'INVESTISSEMENTS (PPI) 2024	20
5.	Budget annexe assainissement non collectif	
5.1 RÉSULTATS [DE CLÔTURE 2023 (€)	21
5.2 ORIENTATIO	NS BUDGETAIRES 2024	21
6.	Conclusions	22

AR Prefecture



DEPARTEMENT DE HAUTE

043-254300916-20240131-20240131_04-DE

OR**Ģ**u le 08/02/2024

SYNDICAT DE GESTION DES EAUX DU VELAY

Le Débat d'Orientation Budgétaire (D.O.B.) constitue une étape essentielle de la procédure budgétaire. Il participe à l'information des élus et favorise la démocratie participative de l'assemblée délibérante en facilitant les discussions sur les priorités et les évolutions de la situation financière du Syndicat préalablement au vote du budget primitif.

Conformément à l'article L. 2312-1 du C.G.C.T., il doit se tenir au sein du Comité Syndical dans les 2 mois précédant le vote du Budget Primitif. Au cours de ce débat, des orientations doivent être fixées ou entérinées pour permettre l'élaboration du projet de Budget Primitif.

Le Décret n°2016-841 du 24 juin 2016 apporte des informations quant au contenu, aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire.

Celui-ci doit contenir:

- les orientations budgétaires,
- les engagements pluriannuels envisagés,
- la structure et la gestion de la dette.

Ces éléments prennent en compte le budget principal et l'ensemble des budgets annexes.

Il est pris acte du DOB par une délibération de l'assemblée délibérante qui doit faire l'objet d'un vote.

Par son vote, l'assemblée délibérante prend acte de la tenue du débat et de l'existence du rapport sur la base duquel se tient le DOB.

1. CONTEXTE GENERAL

1.1 SYNDICAT DE GESTION DES EAUX DU VELAY

Le SYNDICAT DE GESTION DES EAUX DU VELAY est un syndicat mixte fermé « à la carte » (article L.5212-16 du CGCT). Chaque membre peut, pour tout ou partie de son territoire, transférer au SGEV tout ou partie de ses compétences exercées en eau et en assainissement.

Son objectif est de garantir aux usagers la qualité, la continuité et la pérennité des services publics d'eau potable et d'assainissement, ainsi que l'harmonisation du prix de ces services.

Au-delà de sa vocation première qui consiste à exercer les compétences eau potable et assainissement pour le compte des communes et des EPCI de son périmètre, le Syndicat met à disposition de ses adhérents l'ensemble de ses compétences techniques, financières et administratives et ceci dans le but de dynamiser et conforter une ingénierie publique territoriale dans le domaine de la gestion de l'eau, à une échelle pertinente de mutualisation, celle du syndicat.



DEPARTEMENT DE HAUTE LORE 1 le 08/02/2024

043-254300916-20240131-20240131_04-DE

SYNDICAT DE GESTION DES EAUX DU VELAY

1.2 CONTEXTE D'ELABORATION DES BUDGETS 2023

L'élaboration des budgets 2023 est marquée par un taux d'inflation et un prix de l'énergie élevés.

En effet, l'année 2023 a été marquée par une forte évolution des prix due :

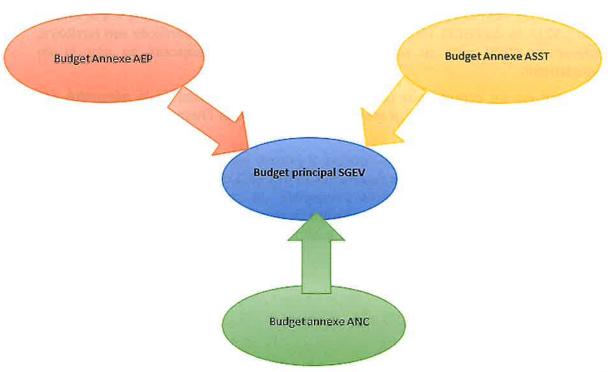
- A la reprise de l'économie post-pandémie et aux pénuries engendrées ;
- O Au conflit qui s'est déclaré entre la Russie et l'Ukraine, celui-ci a eu un fort impact sur le prix des matières énergétiques et des fournitures.

Les éléments budgétaires présentés sont des données globales et prévisionnelles des résultats de clôture des différents budgets SGEV au 31 décembre 2023 (avant pointage avec le compte de gestion de la Trésorerie), ainsi que les projets de Plans Pluriannuels d'Investissements (PPI) 2024.

1.3 STRUCTURE BUDGETAIRE DU SGEV

Le SGEV assure la production, le traitement et la distribution de l'eau potable, ainsi que des services liés à la collecte et au traitement des eaux usées autant collectif qu'individuel, sur le territoire de ses membres.

La structure budgétaire du Syndicat est composée d'un budget principal et de 3 budgets annexes.





DEPARTEMENT DE HAUTE I

043-254300916-20240131-20240131_04-DE **ORE**u le 08/02/2024

SYNDICAT DE GESTION DES EAUX DU VELAN

2. BUDGET PRINCIPAL SGEV

Dans ce budget figure l'ensemble des charges et produits non affectables spécifiquement à l'une des compétences eau et assainissement.

Il supporte l'ensemble des frais généraux liés à la structure et notamment

- L'ensemble des charges à caractère général du siège du SGEV
- Les charges de personnel
- Les indemnités des élus
- Les charges locatives
- Les frais liés à la communication
- Les investissements liés au fonctionnement (achat de véhicule, achat d'instruments nécessaires aux interventions techniques sur les réseaux)

Le budget est financé par

- Les mouvements inter budgets qui permettent le remboursement des charges de personnel par les budgets annexes, c'est-à-dire les contributions des membres du syndicat
- Les surtaxes qui sont appelées sur la consommation des volumes d'eau sur chacun des membres qui couvrent les charges à caractère général
- Les travaux effectués en sus par les agents (réparation de fuite, branchement, poteau incendie...) qui eux aussi couvrent les charges à caractère général

2.1 RESULTAT DE CLOTURE 2023 SGEV * données provisoires

	SEC	TION DE FONCTIONN	NEMENT	
	Budget 2023	Réalisé 2023 *	Résultats	Résultats de
			reportés N-1	clôture*
DEPENSES	2 854 945.17	2 289 029.60		
RECETTES	2 854 945.17	2 039 264.83	1 136 645.17	886 880.40
	Résultats	-249 764.77	1 136 645.17	

	SECT	ION D'INVESTISSE	MENT		
	Budget 2023	Réalisé 2023*	Résultats reportés N-1	Résultats de clôture sans RAR*	RAR 2023
DEPENSES	239 564.97	84 506.57		166 508.40	40 000
RECETTES	239 564.97	120 815.69	130 199.28		
		36 309.12	130 199.28		

Résultat global (Sf+SI) de clôture 2023 avant reprise des résultats 2022 : -213 455.65 € HT

Résultat global de clôture (SF + Si) 2023 avec reprise des résultats 2022 : 1 053 388.80 € HT



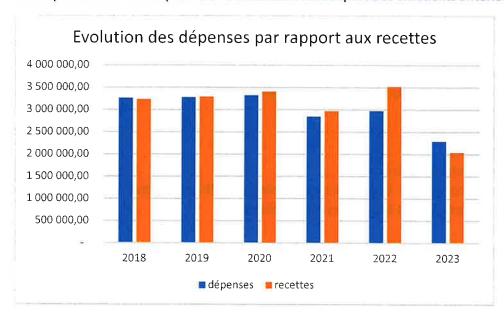
DEPARTEMENT DE HAUTE L

043-254300916-20240131-20240131_04-DE PRE:u le 08/02/2024

SYNDICAT DE GESTION DES EAUX DU VELAY

2.2 EVOLUTION DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT PAR RAPPORT AUX RECETTES

Les dépenses réelles d'exploitation s'entendent hors report des excédents antérieurs reportés



En 2023, l'épargne brute annuelle du SGEV qui correspond à la différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement est une épargne négative.

RRF 2023 (hors opération d'ordre entre section) : 2 039 264.83 €

DRF 2023 ((hors excèdent antérieur reporté): 2 168 213.91

Epargne brute annuelle = 2 039 264.83 - 2 168 213.91 = - 128 949.08 € HT

L'épargne brute peut être temporairement négative dans la limite ou les résultats de fonctionnement reportés des années précédentes couvrent ce déficit. Ceci ne constitue qu'une possibilité transitoire, d'où la hausse des tarifs votés pour 2024.

2.3 STRUCTURE DE LA DETTE

Année 2023

Nombre d'emprunts au 1^{er} janvier : 1 Capital restant dû au 01/01/2023 : 40 150

Annuité 2023 = 40 150 Capital : 40 000 / intérêts 150

Au 1er janvier 2024, le SGEV n'a plus de dette

Au 1^{er} janvier 2024, une ligne de trésorerie est en cours à hauteur de 300 000 € pour couvrir les manquements de paiements d'une collectivité à hauteur de 612 068.78 € HT

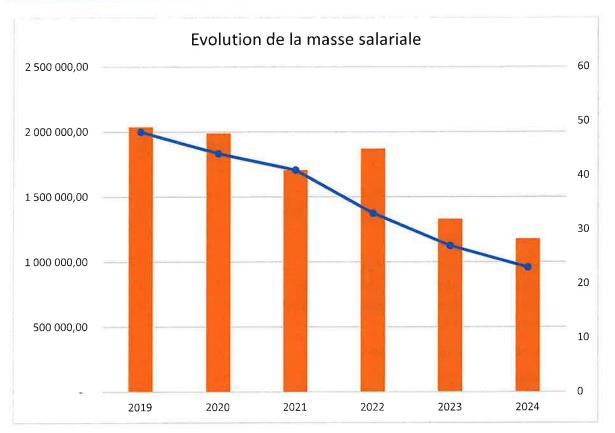


DEPARTEMENT DE HAUTE ↓ O Me E u le 08/02/2024

043-254300916-20240131-20240131_04-DE

SYNDICAT DE GESTION DES EAUX DU VELAY

2.4 EVOLUTION DE LA MASSE SALARIALE



Les dépenses de personnel correspondent à une année entière de réalisation, la courbe représente une image au 31 décembre de l'année N, donc il n'est pas forcément représentatif des fluctuations de personnel dans l'année.

En 2019, l'effectif du syndicat était à 48 agents. En 2024, contraint par la diminution du périmètre d'exercice du syndicat, l'effectif du syndicat est à 18 agents + 5. Il reste 5 agents jusqu'au 1er février 2024 en position de Fonctionnaire Momentanément Privé d'Emploi qui restent à la charge du syndicat.

Au 1er février 2024, les charges pour ces 5 agents seront de 150% pour la collectivité, ils vont être transférés au centre de gestion qui les prend en charge contre rémunération. L'objectif étant un retour à l'emploi dans une autre collectivité au plus tôt.

DEPARTEMENT DE HAUTE | ORIGINALIS | DEPARTEMENT | DEPARTEMENT DE HAUTE | ORIGINALIS | DEPARTEMENT | DEPA

043-254300916-20240131-20240131_04-DE

SYNDICAT DE GESTION DES EAUX DU VELAY

2.5 MOUVEMENTS INTERBUDGETAIRES 2023

Les recettes principales du SGEV peuvent être détaillées comme suit :

Les contributions fixées au SGEV sont appelées au budget annexe AEP et ASSAINISSEMENT et communes indépendantes. Pour 2023 cela représente :

- Contributions budget AEP 2023: 379 127.28 €
- Contributions budget ASSAINISSEMENT: 191 538.24 €
- Contributions communes indépendantes : 74 173.78 €

Les surtaxes sont appelées sur le budget annexe AEP et communes indépendantes. Pour 2023 cela représente :

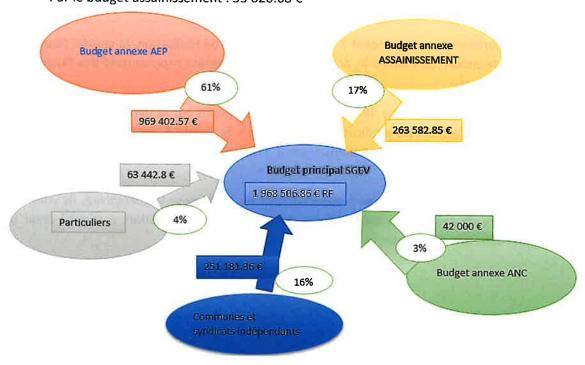
- Surtaxes budget AEP: 169 894.20 €
- Surtaxes communes indépendantes : 63 232.33 €

Les travaux facturés sont appelés :

- Du budget annexe AEP: 295 487.26
- Du budget annexe assainissement: 19 023.93
- Des communes et Syndicat indépendants : 113 775.25
- Des particuliers: 63 442.80

Les salaires des 5 FMPE ont été supportés par :

- Par le budget AEP: 124 893.83 €
- Par le budget assainissement : 53 020.68 €



Les recettes 2023 du SGEV contiennent en plus les surtaxes 2022 des communes indépendantes, qui n'avaient pas pu être appelés du fait du retard de la facturation sur l'année 2022, ainsi que le solde des surtaxes et contributions pour 6 communes du ex SEAVR, qui n'avaient pas pu être facturées sur 2022.



043-254300916-20240131-20240131_04-DE

DEPARTEMENT DE HAUTE DE 1e 08/02/2024

SYNDICAT DE GESTION DES EAUX DU VELAY

2.6 ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

- Maitrise des charges à caractère général, malgré
 - L'augmentation des charges courantes : électricité, essence....
 - La gestion d'une ligne de trésorerie qui coute en charge d'intérêt pour raison de créance non recouvrée (12 000 €)
 - o Réalisation d'économies sur des contrats en cours comme location du photocopieur, nouvelle solution pour l'affranchissement du courrier
- Augmentation de la charge salariale induite par :
 - Augmentation du point d'indice au 1er janvier 2024
 - o Revalorisation des carrières pour 3 agents
 - o La prise en charge des FMPE à hauteur de 150% pour 2024 (300 000 €)

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

- Mouvements inter-budgets

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

- Refonte du site internet
- Matériel roulant (renouvellement annuel 1 véhicule)
- Matériel informatique
- Projets équipements économies d'énergies (photovoltaïques) sur les terrains et bâtiments du siège

RECETTES D'INVESTISSEMENTS

- Excédent d'investissement reporté
- Pas de nouvel emprunt



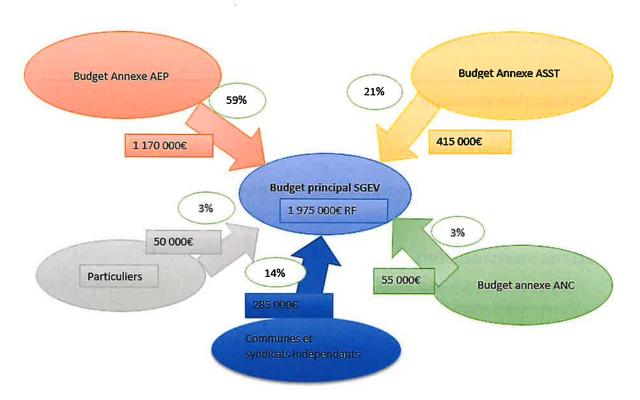
SYNDICAT DE GESTION DES EAUX DU VELAY 043-254300916-20240131-20240131_04-DE

DEPARTEMENT DE HAUTE LOTRE u le 08/02/2024

SYNDICAT DE GESTION DES EAUX DU VELAY

Prévision mouvement budgétaire 2024 section fonctionnement recette

- *MIB du budget annexe AEP vers le SGEV : contributions+surtaxes+travaux+salaires FMPE pour partie = 650 000+160 000 + 150 000 + 210 000
- *MIB du budget annexe ASSAINISSEMENT vers le SGEV : contributions+travaux+salaires FMPE pour partie = $310\,000 + 15\,000 + 90\,000$
- *MIB du budget annexe SPANC vers le SGEV : charges salariales+ charge fonctionnement générales = 55 000
- *MIB des collectivités indépendantes (communes et EPCI) vers le SGEV: contributions+surtaxes+travaux = 125 000+60 000+100 000
- *MIB facturations travaux aux particuliers : 50 000





SYNDICAT DE GESTION DES EAUX DU VELAY

Prévision budgétaire 2024 budget SGEV

La plus grosse partie du budget SGEV est consacrée à la section de fonctionnement. La part investissement est moindre en comparaison des budgets annexes. Les investissements qui sont réalisés servent au fonctionnement du service et bénéficient au bon fonctionnement du service aux budgets annexes.

	Budget 2023	Prévision 2024	Résultats reportés N-1
DEPENSES	2 854 945.17	2 861 880.40	
RECETTES	2 854 945.17	1 975 000.00	886 880.40

Section de fonctionnement équilibrée à 2 861 880.40 €

	Budget 2023	Prévision	Résultats
		2024*	reportés N-1
DEPENSES	239 564.97	310 000	
RECETTES	239 564.97	143 700	166 508.40

Section d'investissement équilibré à 310 000 €



043-254300916-20240131-20240131_04-DE

DEPARTEMENT DE HAUTE LOIRE u le 08/02/2024

SYNDICAT DE GESTION DES EAUX DU VELAY

3. BUDGET ANNEXE ALIMENTATION EN EAU POTABLE

Ce budget concerne principalement les travaux d'investissements en matière d'infrastructures, de réseaux et d'équipements menés par le SGEV AEP.

3.1 RESULTATS DE CLOTURE 2023 provisoire

	SEC	TION DE FONCTIONN	IEMENT	
	Budget 2023	Réalisé 2023 *	Résultats reportés N-1	Résultats de clôture*
DEPENSES	2 649 950.14	2 022 439.56		
RECETTES	2 649 950.14	1 902 730.20	635 850.14	516 140.78
	Résultats	-119 709.36	635 850.14	

	SECT	ION D'INVESTISSE	MENT		
	Budget 2023	Réalisé 2023*	Résultats reportés N-1	Résultats de clôture sans RAR*	RAR 2023
DEPENSES	2 456 693.41	849 407.61		1 600 413.50	303 000
RECETTES	2 456 693.41	2 149 821.11	300 000		
		1 300 413.50	300 000		

Résultat global (SF+SI) clôture 2023 avant reprise des résultats 2022 : 1 300 413.5-119 709.36 = 1 180 704.14 € HT

Résultat global (SF+SI) de clôture 2023 avec reprise des résultats 2022 : 1 600 413.5+ 516 140.78 = 2 116 554.28 € HT

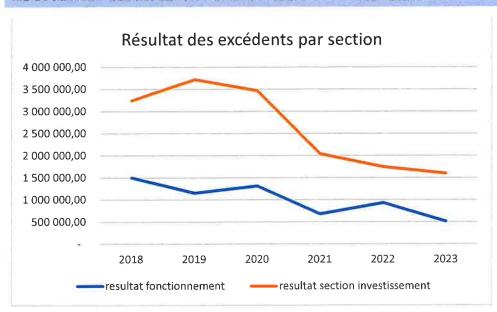
L'épargne brute peut être temporairement négative dans la limite ou les résultats de fonctionnement reportés des années précédentes couvrent ce déficit. Ceci ne constitue qu'une possibilité transitoire, d'où la hausse des tarifs votés pour 2024.

DEPARTEMENT DE HAUTE DE 1e 08/02/2024

043-254300916-20240131-20240131_04-DE

SYNDICAT DE GESTION DES EAUX DU

3.2 EVOLUTION DES RESULTATS FONCTIONNEMENT ET INVESTISSEMENT



3.3 STRUCTURE DE LA DETTE

<u>Année 2023</u>

Nombre d'emprunts en 2023 : 6 emprunts

Capital restant dû au 31/12/2023 : 68 103.05

Annuité 2023 = 20 591.71 (Capital: 18 698.57/Intérêts: 1 893.14)

2 emprunts se sont terminés dans l'année 2023

Année 2024

Nombre d'emprunts en 2024 : 6 emprunts

Reprise de deux emprunts de la commune de St Etienne du Vigan, suite au transfert de compétence au 01/01/2024

Capital restant dû au 01/01/2024 : 124 652.18 € HT (hors intérêts)

1 emprunt se termine en 2024

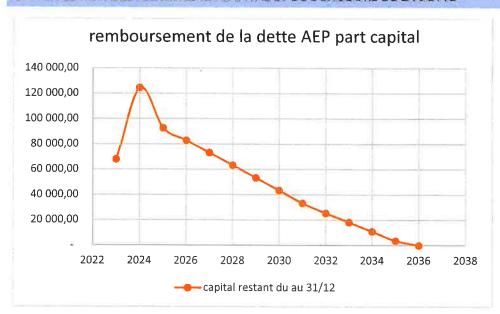


043-254300916-20240131-20240131_04-DE

DEPARTEMENT DE HAUTE LOIRE; u le 08/02/2024

SYNDICAT DE GESTION DES EAUX DU VELAY

3.4 EVOLUTION DES ANNUITES EN CAPITAL ET DE L'ENCOURS DE LA DETTE



Sans emprunts nouveaux sur le budget eau potable, la dette s'éteint totalement en 2036



043-254300916-20240131-20240131_04-DE

DEPARTEMENT DE HAUTE DE La 1e 08/02/2024

SYNDICAT DE GESTION DES EAUX DU VELA

3.5 ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

- Hausse attendue des dépenses d'énergies, annonce de 10% pour 2024
- Stabilité des dépenses générales malgré la reprise de deux emprunts (2 se sont éteints en 2023)
- Reprise du contrat d'énergie du Roulon (actuellement payé par la DEA)
- Hausse des mouvements Inter budgets pour la prise en charge à 150% d'une partie du personnel FMPE

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

- Diminution du nombre de communes adhérentes au SGEV du fait du retrait de Loire Forez Agglo au 01/01/2024 (Apinac, St Hilaire, Merle Leignecq et Usson en Forez)
- Transfert des recettes de St Etienne du Vigan du fait de prise de compétence au 01/01/2024
- Hausse modérée des tarifs de 2023 à 2024 (environ 6%)
- Intégration de la redevance pour prélèvement sur la ressource en eau sur la facture 2024 (redevance AELB taux 0.0331 pour 2024)

DEPENSES D'INVESTISSEMENTS

- Nouveaux investissements 2024 (programme de travaux)
- Lancement de plusieurs consultations de maitrise d'œuvre dans le 1er semestre 2024 pour remplir les engagements pris dans le plan de résilience validé le 30/11/2023

RECETTES D'INVESTISSEMENTS

- Recherche de subvention (1ere année que le syndicat sollicite la DETR pour des projets)
- Pas d'emprunt prévu à ce jour



DEPARTEMENT DE HAUTE LO 1843-254300916-20240131-20240131_04-DE 1845 | 1845 | 1845 | 1845 | 1845 | 1845 | 1845 | 1845 | 1845 | 1845 | 1845 | 1845 | 1845 | 1845 | 1845 | 1845 | 1845 | 1845 | 1845 | 1845 | 1845 | 1845 | 1845 | 1845 | 1845 | 1845 | 1845 | 1845 | 1845 | 1845 | 1845 | 1845 | 1845 | 1845 | 1845 | 1845 | 1845 | 1845 | 1845 | 1845 | 1845 | 1845 | 1845 | 1845 | 1845 | 1845 | 1845 | 1845 | 1845 | 1845 | 1845 | 1845 | 1845 | 1845 | 1845 | 1845 | 1845 | 1845 | 1845 | 1845 | 1845 | 1845 | 1845 | 1845 | 1845 | 1845 | 1845 | 1845 | 1845 | 1845 | 1845 | 1845 | 1845 | 1845 | 1845 | 1845 | 1845 | 1845 | 1845 | 1845 | 1845 | 1845 | 1845 | 1845 | 1845 | 1845 | 1845 | 1845 | 1845 | 1845 | 1845 | 1845 | 1845 | 1845 | 1845 | 1845 | 1845 | 1845 | 1845 | 1845 | 1845 | 1845 | 1845 | 1845 | 1845 | 1845 | 1845 | 1845 | 1845 | 1845 | 1845 | 1845 | 1845 | 1845 | 1845 | 1845 | 1845 | 1845 | 1845 | 1845 | 1845 | 1845 | 1845 | 1845 | 1845 | 1845 | 1845 | 1845 | 1845 | 1845 | 1845 | 1845 | 1845 | 1845 | 1845 | 1845 | 1845 | 1845 | 1845 | 1845 | 1845 | 1845 | 1845 | 1845 | 1845 | 1845 | 1845 | 1845 | 1845 | 1845 | 1845 | 1845 | 1845 | 1845 | 1845 | 1845 | 1845 | 1845 | 1845 | 1845 | 1845 | 1845 | 1845 | 1845 | 1845 | 1845 | 1845 | 1845 | 1845 | 1845 | 1845 | 1845 | 1845 | 1845 | 1845 | 1845 | 1845 | 1845 | 1845 | 1845 | 1845 | 1845 | 1845 | 1845 | 1845 | 1845 | 1845 | 1845 | 1845 | 1845 | 1845 | 1845 | 1845 | 1845 | 1845 | 1845 | 1845 | 1845 | 1845 | 1845 | 1845 | 1845 | 1845 | 1845 | 1845 | 1845 | 1845 | 1845 | 1845 | 1845 | 1845 | 1845 | 1845 | 1845 | 1845 | 1845 | 1845 | 1845 | 1845 | 1845 | 1845 | 1845 | 1845 | 1845 | 1845 | 1845 | 1845 | 1845 | 1845 | 1845 | 1845 | 1845 | 1845 | 1845 | 1845 | 1845 | 1845 | 1845 | 1845 | 1845 | 1845 | 1845 | 1845 | 1845 | 1845 | 1845 | 1845 | 1845 | 1845 | 1845 | 1845 | 1845 | 1845 | 1845 | 1845 | 1845 | 1845 | 1845 | 1845 | 1845 | 1845 | 1845 | 1845 | 1845 | 1845 | 1845 | 1845 | 1845 | 1845 | 1845 | 1845 | 1845 | 1845 | 1845 | 1845 | 1845 | 1845 | 1845 | 1845 | 1845 | 1845 | 1845 | 1845 | 18

SYNDICAT DE GESTION DES EAUX DU VELAY

3.6 PLAN PLURI ANNUEL DES INVESTISSEMENTS

			Spart of the state							
COMMUNE	UA3255	пелоп	TRAVAUX A REALISER	début PROJET	TRAYAUX		DBJECTIE DE RECEPTION	COMMENTABLES	COOT HT TOTAL QUESTIMATIE	PEALISAT ION
					DEVIS ENG	ENGAGES	201			
DIAGNOSTICAEP ALAMBRE	AEP	COMMUNES	DIAGNOSTIC GLOBALE SUR LE SECTEUR DE L'ALAMBRE MOUDEVRES FREYCENET LATOUR LAUSSONNE LANTRIAC	2021	2022	2022	2024	ATTRIBUE A CETI DEMARRAGE SEPT 2022	147430 Subv AE 91 014,00 €	en cours
DIAGNOSTICAEP	₽¥	COMMUNES	DIAGNOSTIC GLOBALE SUR LE SECTEUR DE L'EMBLAVEZ ST PIERRE ST JULIEN QUERRIERES MONTUSCLAT CHAMPCLAUSE (ARAULE)	2022	2022	2023	5202	CONSULTATION BY COURS	130 000 €	en cours
DIAGNOSTIC AEP MARCHE VELAY ROCHEBA	Ag.	COMMUNES	DIAGNOSTIC GLOBALE SUR LE SECTEUR DES - COMMUNES DE MARCHE VELAY ROCHEBARGN	2022	2022 24	2023	2024	CONSULTATION BY COURS	en Jis	en cours
ST JULIEN CHAPTEUIL	AED	BOURG	RENFORCEMENT VERS STADE	2021	2022	2022	2024	CONSULTATION MOE en cours	100 000 €	en cours
QUEYRIBES	AED	RAFFY	TOTTURE STATION DE POMPAGE A REFAIRE ET CLOTURE DES PPI	2021	2022 20	2022	2024	DEVIS VALIDE A MEYGAL CONSTRUCTION CLOTURE A CHIFFRER	±m.	
QUEYRIERES	AB	LE FOURNIAL	CLOTURE DES CAPTAGES A REPRENDRE ET REPRENDRE L'OUVRAGE	2021	2022	2022	2024	DEVIS TPV A REACTUALISER		
LE MONASTIER SUR GAZEILLE	AEP	LEBOUCHET	REGULARISATION PPI ET DESINFECTION A INSTALLER	2022	2022 20	2022	2024	SOLUTION DE DESINFECTION AU NIVEAU DU POMPAGE	-	en cours
LE MONASTIER SUR GAZEILLE	AEP	LEBOURG	DIAGNOSTIC RESEAU RD 535 VERS GAMM VERT AVANT TRAVAUX VOIRIE	2021	2022 20	2022	2024	TRAVAUX CONJOINT MAIRIE		en cours
ST MARTIN DE RUGERES	AED	LEMOULIN DU ROCHER	LEMOULIN DU TOIT DU LOCAL A REPRENDRE (Remplacement des tuiles par du ROCHER bacacier)	2021	2022 20	2022	2024	DEVIS VALIDE DEBUT DES TRAVAUX PRINTEMPS 2024	3000€	
MACONNERIE	AED	DIVERS	REFECTION MACONNERIE OUVRAGES CAPTAGES EAU POTABLE	2023	2023 20	2023 2	2024	DEVIS A FAIRE	30000€	
CLOTURE OUVRAGES	AEP	SECURISATION	CLOTURE OUVRAGES CAPTAGES EAU POTABLE	2023	2023 20	2023 2	2024	DEMANDE DETR REALISEE	3000€	
ST JULIEN CHAPTEUIL	AED	SECURISATION	PLAN DE RESILIENCE	2023	2024 20	2024 202	2024/2025	INTERCONNEXION EN 3 POINTS POUR SECURISATION CONSULTATION MOE EN COURS	1600 000 €	
ST JULIEN CHAPTEUIL	AED	ECONOMIE	PLAN DE RESILIENCE	2023	2024 20	2024 202	2024/2025	REMPLACEMENT CONDUITES FUYARDES CONSULTATION Moe EN COURS	800 000 €	
ST JULIEN/LE MONASTIER/COSTAROS	AED	TELEGESTION	PLAN DE RESILIENCE	2023	2024 20	2024 202	2024/2025	MISE EN TELEGESTION D'OUVRAGES	372 000 €	
CAYRES	AEP	ECONOMIE	PLAN DE RESILIENCE	2023	2024 20	2025 2	2025	REMPLACEMENT CONDUITES FUYARDES CONSULTATION Moe EN COURS	300 000€	
COM COM MARCHE VELAY ROCHEBARON	AEP	SECURISATION	SECURISATION PLAN DE RESILIENCE	2023	2024 20	2024 2	2025	ETUDE STRATEGIQUE RESSOURCES EN EAU	3 000 CE	



DEPARTEMENT DE HAUTE 043-254300916-2024 **QHB E**u le 08/02/2024 -254300916-20240131-20240131_04-DE

SYNDICAT DE GESTION DES EAUX DU VELAY

4. BUDGET ANNEXE ASSANISSEMENT

4.1 RESULTATS DE CLOTURE 2023 provisoire

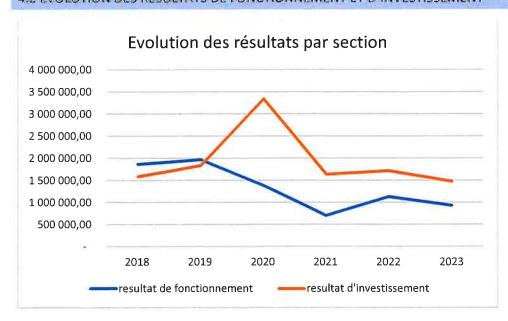
	SEC	TION DE FONCTIONN	IEMENT	
	Budget 2023	Réalisé 2023 *	Résultats	Résultats de
			reportés N-1	clôture*
DEPENSES	1 908 939.31	1 338 687.77	~	932 516.53
RECETTES	1 908 939.31	1 341 824.99	929 379.31	
	Résultats	3 137.22		

SECTION D'INVESTISSEMENT					
	Budget 2023	Réalisé 2023*	Résultats reportés N-1	Résultats de clôture sans RAR*	RAR 2023
DEPENSES	2 681 130.63	971 212.05		1 476 452.45	329 554
RECETTES	2 681 130.63	2 247 664.50	200 000		
	Résultats	1 276 452.45			

Résultat global (SF+SI) clôture 2023 avant reprise des résultats 2022 : 3 137.22 + 1 276 452.45 = 1 279 589.67 € HT

Résultat global (SF+SI) de clôture 2023 avec reprise des résultats 2022 : 932 516.53 +1 476 452.45 = 2 408 968.98 € HT

4.2 EVOLUTION DES RESULTATS DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT





043-254300916-20240131-20240131_04-DE

DEPARTEMENT DE HAUTE LOR 1e 08/02/2024

SYNDICAT DE GESTION DES EAUX DU VELAY

4.3 STRUCTURE DE LA DETTE ASSAINISSEMENT

Année 2023

Nombre d'emprunts en 2023 : 18 emprunts

Capital restant dû au 01/01/2023 : 1 981 221.71

Annuité 2023 = 278 563.84 (Capital : 229 687.48/Intérêts : 48 876.36)

4 emprunts se sont terminés en 2023

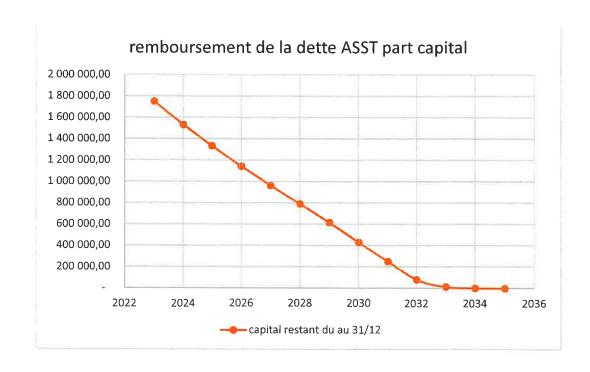
Année 2024

Nombre d'emprunts en 2024 : 14 emprunts

Capital restant dû au 01/01/2024 : 1 751 534.23 (hors intérêts)

1 emprunt se termine dans l'année 2024

4.4 EVOLUTION DES ANNUITES EN CAPITAL ET ENCOURS DE LA DETTE





043-254300916-20240131-20240131_04-DE

DEPARTEMENT DE HAUTE DE 1e 08/02/2024

SYNDICAT DE GESTION DES EAUX DU

4.5 ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

- Hausse attendue des dépenses d'énergies, annonce de 10% pour 2024
- Stabilité des dépenses générales malgré la reprise de deux emprunts (4 se sont éteints en 2023)
- Hausse des mouvements Inter budgets pour la prise en charge à 150% d'une partie du personnel FMPE

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

- Diminution du nombre de communes adhérentes au SGEV du fait du retrait de Loire Forez Agglo au 01/01/2024 (Apinac, St Hilaire, Merle Leignecq et Usson en Forez)
- Transfert des recettes de St Etienne du Vigan du fait de prise de compétence au 01/01/2024
- Hausse modérée des tarifs de 2023 à 2024 (environ 3%)

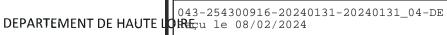
DEPENSES D'INVESTISSEMENTS

Nouveaux investissements 2024 (programme de travaux)

RECETTES D'INVESTISSEMENTS

- Recherche de subvention
- Pas d'emprunt prévu à ce jour







SYNDICAT DE GESTION DES EAUX DU VELAY

4.6 PLAN PLURI ANNUEL DES INVESTISSEMENTS ASSAINISSEMENT

COMMUNE	UASSES	<u>IIENOIL</u>	TRAVAUX A REALISER	début PBCJEI	IBA	IBAYAUX	OBJECTIE OE RECEPTION	COMMENTAIRES	COOT HT TOTAL QUESTIMATIE	REALISAT
	•				SIA	ENGAGES				
DIAGNOSTICEUST PIERRE/ST JULIEN	8	COMMUNES	DIAGNOSTICET ZONAGE ASSAINISSEMENT CONJOINT AVEC ST JULIEN CHAPTEUIL	2021	2022	2022	2024	ATTRIBUE A AB2R DEMARRAGE 2023	179 000 €	en cours
BOISSET-TIRANGES- VALPRIVAS	2	COMMUNES	DIAGNOSTIQUE RESEAU DANS L'OPTIQUE DE REFAIRE DIVERSES STEP	2022	2022	2023	2025	COMSULTATION EN COURS	SE vine	
SAINT PALEN CHALENCON	2	BOURG	RUE DES VOLCANS MISE EN SEPARATIF SUR SOM	2021	2022	2022	2025	ATTENTE DEVIS	Jecii i	
SAINT PALEN CHALENCON	8	BOURG	RUE SOUS LA CASERNE EGOUT EFFONDRE - A DEVIER EN DOMAINE PUBLIC	2021	2022	2022	2024	ATTENTE DEVIS		
LAUSSONNE	ES	COMMUNE	ZONAGE ASSAINISSEMENT ET DIAGNOSTIC A METTRE A JOUR - PLUS DE 10 ANS	2021	2022	2022	2024	ATTRIBUE A NALDEO DEMARRAGE SEPT 2022	78219 Subv AE 38 129,50 €	en cours
CHADRON	2	ARCHINAUD	SECURISATION STEP ARCHINAUD	2021	2022	2022	2024	DEVIS A FAIRE	1,3 =	
COSTAROS	23	LEBOURG	DIAGNOSTIQUE RESEAU DANS L'OPTIQUE DE REFAIRE LA STATION DU BOURG	2021	2021	2021	2024	DEPOT DOSSIER STEP AVANT JUIN 2024	45 000 €	en cours





-254300916-20240131-20240131_04-DE DEPARTEMENT DE HAUTE | 043-254300916-2024 | 048 | 08/02/2024

SYNDICAT DE GESTION DES EAUX DU VELA

5. BUDGET ANNEXE ASSANISSEMENT NON COLLECTIF

5.1 RESULTAT DE CLOTURE PROVISOIRE 2023

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
	Budget 2023	Réalisé 2023 *	Résultats reportés N-1	Résultats de clôture*	
DEPENSES	55 000	42 024.83			
RECETTES	55 000	69 031		+27 006.17	
	Résultats				

	SECT	ION D'INVESTISSI	EMENT		
	Budget 2023	Réalisé 2023*	Résultats reportés N-1	Résultats de clôture sans RAR*	RAR 2023
DEPENSES	0	0	0		
RECETTES	0	0	0		
	Résultats				

Il n'y a pas d'historique pour le budget Assainissement non collectif, puisqu'auparavant, ce budget était confondu dans le budget assainissement collectif.

L'investissement servant au bon fonctionnement du service assainissement non collectif est porté par le budget principal.

2023 était la première année d'existence du budget SPANC, les charges à caractère général servant au bon fonctionnement du service n'ont pas été reportées sur le budget SPANC 2023.

5.2 ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024

Il n'est pas prévu en 2024 de faire supporter une section d'investissement au service SPANC. Le budget principal va continuer de porter les investissements pour cet exercice 2024.



DEPARTEMENT DE HAUTE LINE 1e 08/02/2024

043-254300916-20240131-20240131_04-DE

SYNDICAT DE GESTION DES EAUX DU VELA

CONCLUSIONS

Pour 2023, le SGEV, sur son budget principal et sur son budget annexe AEP, a une épargne brute négative, c'est-à-dire que les recettes ont été inférieures aux dépenses de l'année. La reprise des excédents, pour ces deux budgets, permet de finir l'année positivement.

La hausse des tarifs votés pour 2024 doit contribuer à retrouver un équilibre, cependant c'est un effort qu'il faudra réévaluer chaque année afin d'éviter que cette épargne soit négative sur l'exercice 2024 et faciliter l'intégration éventuelle de nouvelles collectivités.

Une attention particulière sera portée sur la reprise des emprunts s'il y en a. Comme on peut le constater sur le budget annexe AEP, en 2024, suite à la reprise de deux emprunts de la commune adhérente, le SGEV AEP double son échéance annuelle d'emprunt par rapport à l'exercice 2023. Cet effort sera valable sur les deux prochains exercices, un emprunt se terminant en 2025.

L'année 2023 a fait l'objet de nombreuses études de diagnostics, tant sur l'eau que sur l'assainissement. Ces études vont se poursuivent en partie sur 2024 et vont être à l'origine de nombreux travaux pour 2024 et les années à venir.

Ainsi si les excédents d'investissements peuvent paraître importants sur les précédents exercices, l'objectif, avec le rendu de ces études, est de rentrer dans une phase d'investissement nécessaire pour la mise en conformité des ouvrages, le renouvellement des réseaux et la sécurisation dans la desserte en eau potable autant en qualité qu'en quantité.